

REGLEMENT PARTICULIER

37^{ème} RALLYE REGIONAL DU PAYS AVALLONNAIS

05 et 06 mars 2016

PROGRAMME DU RALLYE

- | | |
|---|---|
| • Parution du règlement | 16 janvier 2016 |
| • Ouverture des inscriptions | 16 janvier 2016 |
| • Clôture des inscriptions | 22 février 2016 à minuit |
| • Parution du carnet d'itinéraire (road-book) | 28 février 2016 |
| • P.C. du Rallye : Hôtel Gouvenain à Avallon | 05 mars 2016 à partir de 10h00 |
| • Vérifications administratives | 05 mars 2016 de 08h00 à 13h00 |
| • Vérifications techniques | 05 mars 2016 de 08h15 à 13h15 |
| • 1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs | 05 mars 2016 à 12h00 à l'Hôtel de Gouvenain à Avallon |
| • Publication des équipages admis et des heures et ordre de départ de la 1 ^{ère} étape | 05 mars 2016 à 16h00 |
| • Départ du 37 ^{ème} Rallye Régional du Pays Avallonnais | 05 mars 2016 à 18h00 Terreaux Vauban à Avallon |
| • Arrivée de la 1 ^{ère} étape | 05 mars 2016 à 20h25 Terreaux Vauban à Avallon |
| • Publication des résultats partiels de la 1 ^{ère} étape et des heures ordres de départ de la 2 ^{ème} étape | 05 mars 2016 à 23h00 |
| • Départ de la 2 ^{ème} étape | 06 mars 2016 à 08h30 Terreaux Vauban à Avallon |
| • Arrivée du 37 ^{ème} Rallye Régional du Pays Avallonnais et vérifications finales | 06 mars 2016 à 14h25 Terreaux Vauban à Avallon |
| • Publications des résultats du rallye | Au plus tard 30' après l'entrée au parc fermé du dernier concurrent |
| • Remise des prix | Sur le podium |

- La Fédération Française du Sport Automobile (F.F.S.A.) a établi un règlement standard des Rallyes Français.
- Le 37^{ème} Rallye Régional du Pays Avallonnais est organisé suivant ces dispositions.
- Le présent règlement particulier précise ou complète le règlement standard F.F.S.A. des Rallyes Français 2016.
- Les articles et sous-articles non mentionnés sont conformes au règlement standard de la F.F.S.A. des Rallyes Français 2016.

ARTICLE 1 ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile AVALLON AUTO SPORT organise les 05 et 06 mars 2016 un rallye dénommé:

37^{ème} Rallye Régional du Pays Avallonnais

Le présent règlement a été reçu par le C.R.S.A. Bourgogne-Franche Comté.

Permis d'organisation

CRSA n° R01 en date du **22/11/2015** et **FFSA n° CF05** en date du **24/11/2015**

Comité d'organisation

Présidente : Brigitte DRÉAU

Membres : Brigitte DESNOYERS, Sébastien BEAURIN, Claude BERNARD, Enrique DA SILVA, Frédéric GIBERT, Vincent VOIRIN.

Le secrétariat permanent du rallye se trouve: Avallon Auto Sport chez Brigitte DRÉAU
6, rue des Sœurs 89580 Migé
tel : 03 86 41 65 41 - courriel : avallonautosport@free.fr

Permanence du rallye

Lieu : Hôtel Gouvenain, place des Odeberts à 89200 Avallon

Date : du samedi 05 mars 2015 de 10h00 au dimanche 06 mars 2016 à 20h00.

Organisateur administratif et technique

Nom : ASA Avallon Auto Sport

Adresse : 28 rue des Merciers à 89200 Avallon

1.1 Officiels

<u>Collège des Commissaires Sportifs</u>	<i>Président</i>	Jacky NOMBLOT	0414	5565
	<i>Membres</i>	Gérard SIMON	0419	12017
		Josiane CHARLEUX	0403	9434
<u>Direction de course</u>	<i>Directeur de course</i>	Christian HAMON	0419	29685
	<i>Directeur de course adjoint</i>	Thierry MOREL	1442	4906
	<i>Directeur de course délégué ES</i>	Joël JUGNIOT	0419	6813
	<i>Directeur de course délégué ES</i>	David POUPON	0413	36906
	<i>Véhicule tricolore</i>	Jacky OLIVAIN	0202	3272
	<i>Véhicule info</i>	Thierry GIUDICI	*	*
	<i>Véhicule balai</i>	Philippe DRÉAU	0420	2281
	<i>Juge de faits</i>	Tous les officiels du rallye sauf membres du collège		
<u>Parcs</u>	<i>Avallon</i>	Gérard PORA	0419	57091
	<i>Regroupement</i>	Jean-Michel PIGENET	0417	37172
	<i>Assistance</i>	André GUIBLAIN	0418	7081
<u>ES 1 : Magny – Les Remparts et ES 2, 4: Saint Brancher – Sully</u>	<i>Directeurs ES</i>	Pierre GUELAUD	0413	15125
	<i>Directeur adjoint ES</i>	Pierre GODOT	0413	23434
	<i>Assistant</i>	Marie-France GUELAUD	0413	34910
	<i>Chronométrateur départ</i>	Karine LAUNAY	1504	53487
	<i>Chronométrateur arrivée</i>	Florent GILARDON	0414	162450
	<i>Médecin</i>	Dr Ramdane AOUNI	SAMU	Avallon
<u>ES 3, 5 : Vilaine - Le Meix</u>	<i>Directeurs ES</i>	Jean-Louis LAURENT	0413	3294
	<i>Directeur adjoint ES</i>	Lucien BILLARD	0417	9819
	<i>Assistant</i>	Véronique LAURENT	0413	9485
	<i>Chronométrateur départ</i>	Nancy GIETZENDANNER	0307	220615
	<i>Chronométrateur arrivée</i>	Odile & Gérard PEUREUX	0302 & 0304	11716 & 11719
	<i>Médecin chef</i>	Dr Vicentiu VOINEA		
<u>Commissaires techniques</u>	<i>Responsable</i>	Frédéric ALVAINES	0420	4342
	<i>Membres</i>	Christian PERROT	0308	12848
		Claude BERNARD	0420	47151
		Marc CHARBONNEAU	0203	47435
		Laurent QUERRY	0412	212893
<u>Chargé des Relations Concurrents</u>		Nicole GUIBLAIN	0418	7079
		Bernard SOUFFLET	0403	18577
<u>Informatique et classements</u>		David & Michèle GUIBLAIN	0418	134494 & 163636
<u>Speaker</u>		Patrick BOUQUET	0420	184831

1.2 Eligibilité

Le 37^{ème} Rallye Régional du Pays Avallonnais des 05 et 06 mars 2016 compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2016 (coef. 2)
- Les Challenges Bourgogne Franche-Comté 2016

1.3 Vérifications

1.3.1 Convocations

- Les horaires de convocation, à respecter scrupuleusement, seront communiqués sur le site de l'ASA : www.avallon-auto-sport.com

1.3.2 Vérifications administratives: Garage JEANNIN (VAG, route de Paris à Avallon tel 03 86 34 13 03)

- Samedi 05 mars 2016 de 08h00 à 13h00 selon votre convocation

1.3.3 Vérifications techniques: Autosur (SARL Libolt, ZA Grande Corvée à Avallon tel 03 86 31 07 07)

- Samedi 05 mars 2016 de 08h15 à 13h15 selon votre convocation

1.3.12 Vérifications finales

- Les vérifications éventuelles seront effectuées au : Garage Eric DARIN (Ford Avallon)
Route de Lyon à 89200 Avallon.
- Le taux horaire est de **60.00 €** TTC maximum.

ARTICLE 3 CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 Demandes d'engagement - Inscriptions

3.1.5 Engagements

Tout équipage qui désire participer au 37^{ème} Rallye Régional du Pays Avallonnais doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée accompagnée du paiement des droits d'engagement avant le :

LUNDI 22 FEVRIER 2016 à minuit (cachet de la Poste faisant foi)

3.1.10 Concurrents admis

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A. Le nombre des engagés est fixé à **150 voitures** maximum (Modernes et VHC confondues).

3.1.11.1P Droits d'engagements

Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- **360 €** avec la publicité facultative des organisateurs.
- **720 €** sans la publicité facultative des organisateurs.
- **330 €** avec la publicité facultative des organisateurs, pour tout équipage comportant au moins 1 membre de l'ASA organisatrice.
- Chèque à établir à l'ordre de : ASA Avallon Auto Sport. (*les chèques ne seront pas encaissés avant le mardi suivant le rallye*).

3.1.12P Validité

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3P Ordre de départ

Les voitures du rallye VHC partiront avant les voitures du rallye Moderne et ce lors des 2 étapes.

ARTICLE 4 VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1.C Voitures autorisées: Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

4.2 Pneumatiques : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

4.3 Assistance

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A et selon le road-book du rallye.

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

Ajouter : Aucune assistance (sauf l'équipage uniquement avec les moyens du bord) ne sera autorisée en dehors du parc d'assistance. Aucun véhicule d'assistance ne devra être présent entre les spéciales. Un juge de faits vérifiera la bonne observation de ces prescriptions.

4.3.5. Chauffe des pneumatiques

Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.

ARTICLE 5 PUBLICITE

La publicité obligatoire est :

Ceci sera précisé par un additif au règlement particulier.

La publicité facultative rachetable est :

Ceci sera précisé par un additif au règlement particulier

ARTICLE 6 SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 Description

Le 37^{ème} Rallye Régional du Pays Avallonnais représente un parcours de 135.640kms et se déroule en 2 étapes et 3 sections. Il comporte 5 épreuves spéciales totalisant 39.900 kms. Les épreuves spéciales sont :

1x **Magny – Les Remparts** (7.900 kms) 2x **St Brancher – St Léger Vauban** (8.000 kms) 2x **Vilaine – Le Meix** (8.000 kms)

L'itinéraire horaire figure à la fin de ce règlement.

6.2 Reconnaissances

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A. Ajouter :

6.2.5 Durée des reconnaissances :

Les reconnaissances, et non les essais, sont autorisées :

le **dimanche 28 février 2016** de **08h00 à 19h00**.

le **samedi 05 mars 2016** de **07h00 à 16h00**.

Le nombre de passages est limité à **3**.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2 Dispositions relatives aux contrôles

Les signes distinctifs des Chefs de Poste sont : badge du rallye

Commissaires de route sont : badge du rallye

ARTICLE 10 PRIX - COUPES

Les prix sont répartis de la façon suivante :

	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
Général	330 €	210 €	150 €	-	
Groupe ⁽¹⁾	150 €	80 € si plus de 5 partants	40 € si plus de 10 partants	-	
Classe ⁽¹⁾	345 €	190 € si plus de 3 partants	140 € si plus de 6 partants	80 € si plus de 9 partants	50 € si plus de 12 partants
Féminine ⁽¹⁾	345 €	-	-	-	-

⁽¹⁾ Les prix par Groupe / Classe / Féminin seront diminués de 50% dans le cas où il y aurait moins de 3 partants dans la catégorie concernée.

Les prix sont cumulables.

De nombreuses coupes récompenseront les lauréats.

La remise des prix se déroulera sur le podium d'arrivée. Les chèques seront envoyés aux ayant droits dans la semaine suivant le rallye.

Nota : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, aucun classement papier ne sera distribué lors de la remise des prix. Les classements seront disponibles sur le site internet de l'ASA

37^{EME} RALLYE REGIONAL DU PAYS AVALLONNAIS

3^{EME} RALLYE REGIONAL VHC DU PAYS AVALLONNAIS

ITINERAIRE HORAIRE - 2016

CONTROLE	ITINERAIRE	KM PARTIEL	KM CUMUL	TEMPS IMPARTI	HEURE 1 ^{ere} VOITURE
----------	------------	------------	----------	---------------	-----------------------------------

PREMIERE ETAPE : SAMEDI 05 MARS 2016

Première Section : AVALLON > AVALLON

CH 0A	AVALLON - parc fermé - sortie	-	0.000	-	18h00
CH 0B	AVALLON - parc d'assistance - entrée	1.860	1.860	15'	18h15
CH 0C	AVALLON - parc d'assistance - sortie	0.280	2.140	15'	18h30
CH 1A	MAGNY	6.620	8.760	17'	18h47
DES 1	* MAGNY - LES REMPARTS	0.090	8.850	3'	18h50
AES 1	* MAGNY - LES REMPARTS	7.900	16.750	-	-
CPS 1	* MAGNY - LES REMPARTS	0.150	16.900	-	-
CH 1B	AVALLON - parc d'assistance - entrée	3.030	19.930	20'	19h10
CH 1C	AVALLON - parc d'assistance - sortie	0.280	20.210	60'	20h10
CH 1D	AVALLON - parc fermé - entrée	1.540	21.750	15'	20h25

SECONDE ETAPE : DIMANCHE 06 MARS 2016

Seconde Section : AVALLON > AVALLON

CH 1E	AVALLON - parc fermé - sortie	-	21.750	-	08h30
CH 1F	AVALLON - parc d'assistance - entrée	1.860	23.610	15'	08h45
CH 1G	AVALLON - parc d'assistance - sortie	0.280	23.890	10'	08h55
CH 2A	SAINT BRANCHER	16.520	40.410	32'	09h27
DES 2	* SAINT BRANCHER – SAINT LEGER-VAUBAN	0.060	40.470	3'	09h30
AES 2	* SAINT BRANCHER – SAINT LEGER-VAUBAN	8.000	48.470	-	-
CPS 2	* SAINT BRANCHER – SAINT LEGER-VAUBAN	0.630	49.100	-	-
CH 3A	VILAINE	12.290	61.390	37'	10h07
DES 3	* VILAINE - LE MEIX	0.220	61.610	3'	10h10
AES 3	* VILAINE - LE MEIX	8.000	69.610	-	-
CPS 3	* VILAINE - LE MEIX	0.400	70.010	-	-
CH 3B	AVALLON - parc de regroupement - entrée	9.560	79.570	30'	10h40

Troisième Section : AVALLON > AVALLON

CH 3C	AVALLON - parc de regroupement - sortie	0.000	79.570	60'	11h40
CH 3D	AVALLON - parc d'assistance - entrée	0.680	80.250	5'	11h45
CH 3E	AVALLON - parc d'assistance - sortie	0.280	80.53	50'	12h35
CH 4A	SAINT BRANCHER	16.520	97.05	32'	13h07
DES 4	* SAINT BRANCHER – SAINT LEGER-VAUBAN	0.060	97.110	3'	13h10
AES 4	* SAINT BRANCHER – SAINT LEGER-VAUBAN	8.000	105.110	-	-
CPS 4	* SAINT BRANCHER – SAINT LEGER-VAUBAN	0.630	105.740	-	-
CH 5A	VILAINE	12.290	118.030	37'	13h47
DES 5	* VILAINE - LE MEIX	0.220	118.250	3'	13h50
AES 5	* VILAINE - LE MEIX	8.000	126.250	-	-
CPS 5	* VILAINE - LE MEIX	0.400	126.650	-	-
CH 5B	AVALLON - parc fermé - entrée	8.990	135.640	35'	14h25

